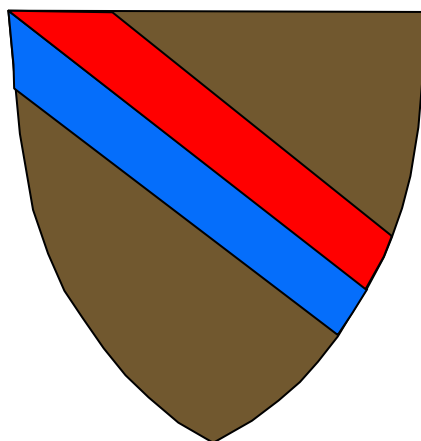


MAIRIE de GAILLARD

Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD

Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80



R. A. A.
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2009
Juillet à Septembre

SOMMAIRE

*

* *

Délibérations du Conseil municipal

Arrêtés municipaux

Décisions du Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
09.195	28/09/09	Subvention au TELETHON 2009	1
09.196	28/09/09	Subvention à l'association Amicourse	1
09.197	28/09/09	Subvention à l'association Club Cycliste « les Savoie-Mont Blanc »	1
09.198	28/09/09	Subvention à l'association Italianni nel Mondo	1
09.199	28/09/09	Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs, fixation du montant pour l'année scolaire 2008-2009	1
09.200	28/09/09	Décision modificative n°2	1
09.201	28/09/09	Demande de subvention au Conseil Régional, opérations sylvicoles	2
09.202	28/09/09	Adhésion à l'association Prioriterre	2
09.203	28/09/09	Vacations funéraires	2
09.204	28/09/09	Rétrocession de concessions	2
09.205	28/09/09	Renouvellement de la convention avec le Conseil Régional pour le chantier d'insertion	2
09.206	28/09/09	Renouvellement de la convention Fonds Sociaux Européens pour le chantier d'insertion	2
09.207	28/09/09	Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans	2
09.208	28/09/09	Modification de la délibération n° 2008.02, article 20, délégation au Maire pour la réalisation de lignes de trésorerie	3
09.209	28/09/09	Convention de mutualisation pour la défense incendie	3
09.210	28/09/09	Augmentation du capital de la SIGEM	3
09.211	28/09/09	Convention de recherche d'économies EXELCIA	3
09.212	28/09/09	Modification du tableau des effectifs	3
09.213	28/09/09	Avenant à la convention atelier et chantier d'insertion conclue avec la Direction du Travail	3
09.214	28/09/09	Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable en vue de la construction d'un abri à chevaux	4
09.215	28/09/09	Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire en vue de la construction d'un local pour le jardin d'insertion	4
09.216	28/09/09	Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire en vue de la construction de serres municipales	4

ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2009R99	02/07/09	Réglementation de la circulation et du stationnement, Cours de la République	5
2009U100	02/07/09	Permis de construire n° 07413307A0022 retiré à la SCI LES JARDINS DE L'ARVE	5
2009R101	10/07/09	Réglementation de la circulation rue de l'Industrie	5
2009U102	16/07/09	Permis de construire N° PC07413309A0004 Monsieur PODDA Pier Luigi	5
2009U103	16/07/09	Permis de Construire N° PC07413309A0003 Madame GOU Fernande	5
2009R104	20/07/09	Réglementation de la Circulation rue des Vignes	6
2009R105	23/07/09	Réglementation de la Circulation rue des Jardins	6
2009R106	24/07/09	Plan national Canicule 2009	6
2009R107	28/07/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Sou des Ecoles de Gaillard	6
2009R108	31/07/09	ARRETE PERMANENT, Réglementation du stationnement rue du 18 Août	6
2009R109	31/07/09	Réglementation de la circulation rue du Château d'Eau	7
2009R110	10/08/09	Occupation du Domaine Public Communal, Madame MOUMENE Lydie	7
2009R111	13/08/09	Vide-grenier organisé par le Sou des Ecoles, 20septembre 2009	7
2009R112	17/08/09	Réglementation du stationnement, Parking de la Forge (angle Nord Ouest)	7
2009R113	19/08/09	Réglementation de la circulation rue de Genève	7
2009R114	20/08/09	Réglementation de la circulation rue de Vernaz	8
2009U115	21/08/09	Permis de construire N° PC07413309A0005 Monsieur MORONI Paolo	8
2009R116	24/08/09	ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement rue de l'Espérance	8
2009R117	25/08/09	Réglementation de la circulation rue de l'Industrie route de Zone	8
2009R118	27/08/09	Réglementation de la circulation rue de la Paix	8
2009R119	27/08/09	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève/rue de Vallard	8
2009R120	03/09/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire association « AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES »	9
2009R121	04/09/09	Réglementation de la circulation rue des Jardins	9
2009R122	10/09/09	Réglementation de la circulation rue des Vignes	9
2009R123	15/09/09	Réglementation du stationnement parking implanté devant l'agence immobilière du Rond Point du Château, journée du Patrimoine 19 septembre 2009	9
2009U124	15/09/09	Mise à l'enquête publique d'un projet de P.L.U. arrêté	9
2009R125	17/09/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire association 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74	10
2009R126	24/09/09	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève	10
2009R127	28/09/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire association « RETRO MOTO CLUB de GAILLARD 74 »	10

DECISIONS DU MAIRE

Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
2009.82	01/07/09	Ring Olympique, prêt de véhicule	11
2009.83	08/07/09	Fourniture, installation et maintenance de panneaux lumineux d'information Choix de l'entreprise	11
2009.84	10/07/09	Signature d'un bail commercial (laverie automatique) avec la société SARL DVD MONDE	11
2009.85	10/07/09	Signature d'un contrat de mise à disposition de chevaux pour la surveillance équestre	11
2009.86	20/07/09	TARIF de la BILLETTERIE pour le spectacle « Celtic Legends » du mercredi 30 septembre 2009, Espace Louis Simon	12
2009.87	20/07/09	TARIF de la BILLETTERIE pour le concert « Chico & the Gypsies » du 24 novembre 2009, Espace Louis Simon	12
2009.88	16/07/09	NON PREEMPTION STUDIO« Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Consorts CALIGARA	12
2009.89	16/07/09	NON PREEMPTION MAISON, 22 rue des Rainettes, Consorts SCHIERZ	12
2009.90	16/07/09	NON PREEMPTION MAISON, 11 bis cours de la République, Consorts MOLLIEUX	12
2009.91	17/07/09	REGIE de RECETTES et D'AVANCES du FOYER RESTAURANT des PERSONNES AGEES, réactualisation de la régie	13
2009.92	17/07/09	REGIE de RECETTES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR JEUNES, actualisation	13
2009.93	21/07/09	Mise à disposition de Mme SERRANO Leila d'un logement type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard	13
2009.94	21/07/09	Signature d'un nouveau contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation avec Madame ISMAILI Jeanne	13
2009.95	21/07/09	Aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève, travaux de voirie, choix de l'entreprise	14
2009.96	27/07/09	Association « La Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux	14
2009.97	28/07/09	Renforcement de chaussée rue de la Libération, choix de l'entreprise	14
2009.98	28/07/09	Création d'un parking P + R en couverture de l'autoroute A411, étude d'opportunité, choix du bureau d'études	14
2009.99	03/08/09	Association « Les Paniers du Corti », mise à disposition de locaux municipaux	15
2009.100	04/08/09	Aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève, travaux d'éclairage public, choix de l'entreprise	15
2009.101	05/08/09	Association « Qi Gong », mise à disposition de locaux municipaux	15
2009.102	10/08/09	NON PREEMPTION STUDIO, « Helvétia Park », 21 rue Lieutenant Yvan Genot, Monsieur YAZIGI Ghassan	15
2009.103	25/08/09	NON PREEMPTION MAISON, 1 rue des Rainettes, Consorts MALAGUTI	15
2009.104	25/08/09	NON PREEMPTION MAISON, rue du Crest de Vaulx, Consorts WAWERSIK	16
2009.105	25/08/09	NON PREEMPTION MAISON, 17 rue des Mésanges, SCI AGNAM	16

2009.106	03/09/09	Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Madame BARBE Manon	16
2009.107	07/09/09	Conception, réalisation et impression du bulletin municipal – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°09-14)	16
2009.108	11/09/09	Changement des fenêtres et volets des logements du Groupe Scolaire les Voirons, choix de l'entreprise	17
2009.109	11/09/09	Rénovation partielle de la chaufferie de l'Ecole de Musique, choix de l'entreprise	17
2009.110	15/09/09	NON PREEMPTION MAISON, 19 rue de Sousville, Madame PRUNIER Valérie	17
2009.111	22/09/09	TARIF de la billetterie pour la Conférence avec Florence AUBENAS, « la liberté de conscience » suivie d'un concert « L'Age de mes raisons » avec CECILEM, le 3 novembre 2009	17
2009.112	23/09/09	Tarifs mini stage Jeunes : Trampoline, du 02 au 04 novembre 2009	18
2009.113	23/09/09	Tarifs séjour Jeunes : Raid VTC, du 28 au 29 Octobre 2009	18
2009.114	25/09/09	CANTINE SCOLAIRE, TARIFS 2009 Modification n° 1	18
2009.115	25/09/09	Association « Espace Bleu Shu Xin », mise à disposition de locaux municipaux	18

DELIBERATIONS

➤ **2009.195 du 28 septembre 2009**
Subvention au TELETHON 2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 9 867 € à l'association du Téléthon pour l'année 2009.

➤ **2009.196 du 28 septembre 2009**
Subvention à l'association Amicourse

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Amicourse.

➤ **2009.197 du 28 septembre 2009**
Subvention à l'association Club Cycliste « les Savoie-Mont Blanc »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association Club Cycliste « les Savoie-Mont Blanc » d'un montant de 200 €.

➤ **2009.198 du 28 septembre 2009**
Subvention à l'association Italianni nel Mondo

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention à l'association Italianni nel Mondo d'un montant de 500 €.

➤ **2009.199 du 28 septembre 2009**
Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs, fixation du montant pour l'année scolaire 2008-2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

EMET un avis favorable aux montants mensuels suivant les propositions du Préfet de la Haute-Savoie à savoir :

- 178,40 € dû aux instituteurs et institutrices titulaires ou stagiaires
- Majoration de 20% soit 35,68 € due aux directeurs et directrices en poste dans la commune avant 1983 et qui bénéficiaient d'une majoration précédemment en vigueur
- Majoration de 25 % soit 44,60 € due aux instituteurs et institutrices mariés avec ou sans enfant à charge et aux célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge.

➤ **2009.200 du 28 septembre 2009**
Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
Par 26 voix pour et 1 abstention (Mme PIERRE),

ACCEPTE la décision modificative n°2 au budget principal ...

➤ **2009.201 du 28 septembre 2009**

Demande de subvention au Conseil Régional, opérations sylvicoles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer cette démarche.

...

➤ **2009.202 du 28 septembre 2009**

Adhésion à l'association Prioriterre

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Prioriterre.

...

➤ **2009.203 du 28 septembre 2009**

Vacations funéraires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'appliquer un tarif de 20 € sur la commune pour la vacation funéraire.

...

➤ **2009.204 du 28 septembre 2009**

Rétrocession de concessions

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de reprendre cette concession au prix de 284,50€.

...

➤ **2009.205 du 28 septembre 2009**

Renouvellement de la convention avec le Conseil Régional pour le chantier d'insertion

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme PIERRE),

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente.

...

➤ **2009.206 du 28 septembre 2009**

Renouvellement de la convention Fonds Sociaux Européens pour le chantier d'insertion

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme PIERRE),

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention afférente.

...

➤ **2009.207 du 28 septembre 2009**

Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

...

➤ **2009.208 du 28 septembre 2009**

Modification de la délibération n° 2008.02, article 20, délégation au Maire pour la réalisation de lignes de trésorerie

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 d'euros.

...

➤ **2009.209 du 28 septembre 2009**

Convention de mutualisation pour la défense incendie

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente afin que ce service entre en vigueur dès le 1^{er} octobre prochain,
DESIGNE comme référents MM. BOGET et BOSLAND, respectivement titulaire et suppléant, auprès de l'Agglomération.

...

➤ **2009.210 du 28 septembre 2009**

Augmentation du capital de la SIGEM

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une augmentation de capital de la SIGEM, sous réserve que la mairie de Gaillard en reste l'actionnaire majoritaire.

...

➤ **2009.211 du 28 septembre 2009**

Convention de recherche d'économies EXELCIA

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec le Cabinet EXELCIA pour un audit d'optimisation des charges sociales acquittées par la Mairie de Gaillard

...

➤ **2009.212 du 28 septembre 2009**

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- décide de supprimer 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} classe au sein du Service « Entretien Ménager » et de créer 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe,
- décide de supprimer 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} classe au sein de la Direction Générale des Services et de créer 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} classe,
- décide de supprimer 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} classe au sein du Service Animation et de créer 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} classe,
- supprimer 1 poste d'ADJOINT d'ANIMATION 2^{ème} classe au sein du Service Animation et de créer 1 poste d'ADJOINT d'ANIMATION 1^{ère} classe,

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2009.213 du 28 septembre 2009**

Avenant à la convention atelier et chantier d'insertion conclue avec la Direction du Travail

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention atelier et chantier d'insertion.

...

➤ **2009.214 du 28 septembre 2009**

Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable en vue de la construction d'un abri à chevaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

VU l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales ;

et après en avoir délibéré

DECIDE de mandater Madame le Maire afin de déposer une déclaration préalable en vue de la construction d'un abri à chevaux.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier constitutif de la demande.

...

➤ **2009.215 du 28 septembre 2009**

Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire en vue de la construction d'un local pour le jardin d'insertion

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

VU l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales ;

et après en avoir délibéré

par 27 voix pour et 1 voix contre (Mme PIERRE),

DECIDE de mandater Madame le Maire afin de demander un permis de construire en vue de la construction d'un local pour le jardin d'insertion.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier constitutif de la demande.

...

➤ **2009.216 du 28 septembre 2009**

Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire en vue de la construction de serres municipales

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

VU l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales;

et après en avoir délibéré

DECIDE de mandater Madame le Maire afin de demander un permis de construire en vue de la construction des serres municipales.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier constitutif de la demande.

...

ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2009. R.99 du 2 juillet 2009**

Réglementation de la circulation et du stationnement, Cours de la République

CONSIDERANT que des travaux de **démontage, chargement et transport d'une grue de chantier appartenant à l'Entreprise MONTESSUIT et Fils** située 15-17, rue René Cassin – 74240 GAILLARD sont entrepris, et qu'il convient de régler la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera déviée avec rétrécissement de chaussée et suppression de stationnement Cours de la République dans la partie comprise entre la rue du Paradis et l'extrémité Est du parking de la Mairie, **les 7 et 8 juillet 2009 inclus**.

...

➤ **2009. U.100 du 2 juillet 2009**

Permis de construire n° 07413307A0022 retiré à la SCI LES JARDINS DE L'ARVE

VU l'arrêté municipal numéro 2008 U 06 du 17 janvier 2008, autorisant la SCI LES JARDINS DE L'ARVE, à effectuer les travaux suivants : construction de douze villas jumelles sis rue des Jardins à Gaillard.

VU le courrier en date du 29 juin 2009 émanant de la SCI LES JARDINS DE L'ARVE demandant l'annulation du permis de construire n° 07413307A0022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413307A0022 accordé à la SCI LES JARDINS DE L'ARVE est **retiré**.

...

➤ **2009. R.101 du 10 juillet 2009**

Réglementation de la circulation rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement E.U.** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre la rue des Jardins et la rue Jean-Jacques Rousseau, **du 15 au 22 juillet 2009 inclus**.

...

➤ **2009. U.102 du 16 juillet 2009**

Permis de construire N° PC07413309A0004 Monsieur PODDA Pier Luigi

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un garage ouvert + aménagement de la clôture (grillage, portillon) sur un terrain sis 36 rue des Jardins et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur PODDA Pier Luigi**,

...

➤ **2009. U.103 du 16 juillet 2009**

Permis de Construire N° PC07413309A0003 Madame GOU Fernande

VU la demande de permis de construire pour la création d'une villa regroupant trois logements sur un terrain sis 12 chemin du Bourno et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Madame GOU Fernande**

...

➤ **2009. R.104 du 20 juillet 2009**

Réglementation de la Circulation rue des Vignes

CONSIDERANT que des travaux de **Réfection de l'étanchéité du Pont Autoroutier** sont entrepris par l'entreprise **BIANCO T.P.** située chemin des entreprises – 74960 CRAN GEVRIER et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Vignes dans la partie comprise entre le cours de la République et la rue du 18 Août, **du 27 juillet au 11 septembre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.105 du 23 juillet 2009**

Réglementation de la Circulation rue des Jardins

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement A.E.P.** sont entrepris par l'entreprise **SASSI B.T.P.** située 35, avenue de l'Arcalod – 74152 RUMILLY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Jardins dans la partie comprise entre la rue de l'Industrie et le n° 16, **du 24 août au 4 septembre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.106 du 24 juillet 2009**

Plan national Canicule 2009

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-212,
VU l'arrêté départemental n°2009-3959,

ARRETE

Article 1 : Madame le Maire est chargée de mettre en place les mesures telles que définies dans le Plan National Canicule, notamment de convoquer la cellule communale de veille et de crise et de prendre toutes dispositions nécessaires en cas de canicule.

...

➤ **2009. R.107 du 28 juillet 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Sou des Ecoles de Gaillard

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme CHAPPEL Nelly, agissant pour le compte de l'association Sou des Ecoles de Gaillard et qui organise le 20 septembre 2009 de 09H00 à 17h00 lieu : Espace Salvatore Mazzéo parking - boulodrome situé 7, rue du 18 août 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée « Videgrenier ».

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Nelly CHAPPEL, Présidente de l'association Sou des Ecoles de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire,

...

➤ **2009. R.108 du 31 juillet 2009**

ARRETE PERMANENT, Réglementation du stationnement rue du 18 Août

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue du 18 Août dans la partie comprise entre la rue de la Libération et la rue du Clair de Lune,

ARRETE

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules rue du 18 Août dans la partie comprise entre la rue de la Libération et la rue du Clair de Lune est limitée à 2 heures consécutives.

...

➤ **2009. R.109 du 31 juillet 2009**

Réglementation de la circulation rue du Château d'Eau

CONSIDERANT que des travaux de **dépose et évacuation de modules préfabriqués** sont entrepris par la société **PORTAKABIN** située avenue de Lossburg – 69480 ANSE et qu'il convient de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue du Château d'eau, **le jeudi 6 août et le lundi 10 août 2009 de 7H00 à 19H00**. Une déviation sera installée par la rue de la Paix et le cours de la République.

...

➤ **2009. R.110 du 10 août 2009**

Occupation du Domaine Public Communal, Madame MOUMENE Lydie

VU la demande du pétitionnaire en date du 21 mai 2008.

ARRETE

ARTICLE 1 : La pétitionnaire est autorisée à occuper le domaine public communal d'une surface de 11,66 m² (5,30 m x 2,20 m) sur le parking sis face au n° 21 de la rue du Lieutenant Yvan Genot ... en vue d'installer un camion de vente de sandwich à emporter et de boisson non alcoolisée.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 11 août 2009 au 31 décembre 2009 inclus. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai. .

...

➤ **2009. R.111 du 13 août 2009**

Vide-grenier organisé par le Sou des Ecoles, 20septembre 2009

VU la demande faite au Maire de Gaillard, présentée le 19 juillet 09 par le « SOU DES ECOLES » en vue d'organiser un VIDE GRENIER le dimanche 20 Septembre 2009 sur le parking nord de l'Espace Louis SIMON à Gaillard 74, CONSIDERANT qu'il convient en conséquence d'interdire le stationnement sur le parking nord de l'Espace Louis SIMON où se déroulera cette vente au déballage.

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit sur le parking Nord de l'Espace Louis SIMON **du samedi 19 septembre 2009 dès 20 heures au dimanche 20 septembre 2009 jusqu'à 20 heures**.

...

➤ **2009. R.112 du 17 août 2009**

Réglementation du stationnement, Parking de la Forge (angle Nord Ouest)

CONSIDERANT que des travaux de sondage pour installation d'un piézomètre sont entrepris au parking de la Forge par l'entreprise GEOTEC située 463, rue de l'Artisanat – 74330 POISY et qu'il convient de régler le stationnement sur ce parking.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit dans l'angle Nord Ouest du parking de la Forge (3 places de stationnement), **du 24 Août 2009 au 28 Août 2009 inclus**. Les véhicules en infraction pourront être déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2009. R.113 du 19 août 2009**

Réglementation de la circulation rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de démontage et évacuation d'une grue de chantier (immeuble « Le Sarde ») sont entrepris rue de Genève par l'entreprise MONTESSUIT et Fils située 15-17, rue René Cassin – 74240 GAILLARD et qu'il convient de régler la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des bus sera interdite sur la voie de bus et la circulation sera alternée rue de Genève dans la partie comprise entre la rue de Vallard et la douane de Moëllesulaz, **du 07 Septembre 2009 au 11 Septembre 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.114 du 20 août 2009**

Réglementation de la circulation rue de Vernaz

CONSIDERANT qu'une livraison et mise en place de modules constituant un bâtiment préfabriqué sont effectuées par l'entreprise BCM, sise à ISSOIRE (63500) au droit de la propriété située au n° 7, rue de Vernaz à GAILLARD (74240) et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : En fonction des aléas de livraison et afin d'assurer la sécurité des usagers, la circulation des bus, des véhicules et des piétons, rue de Vernaz, pourra être interrompue momentanément pendant la mise en place des modules et ce, **le mercredi 26 août 2009 à partir de 8 H 00 (toute la journée)**

...

➤ **2009. U.115 du 21 août 2009**

Permis de construire N° PC07413309A0005 Monsieur MORONI Paolo

VU la demande de permis de construire pour la rénovation et l'agrandissement d'une maison sur un terrain sis 4 impasse du Foron

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur MORONI Paolo**

...

➤ **2009. R.116 du 24 août 2009**

ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement rue de l'Espérance

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue de l'Espérance,

ARRETE

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules rue de l'Espérance est limitée à 2 heures consécutives.

...

➤ **2009. R.117 du 25 août 2009**

Réglementation de la circulation rue de l'Industrie route de Zone

CONSIDERANT que la rue de l'Industrie et la route de Zone seront interdites à la circulation le mercredi 26 août 2009 pour le passage de la 4^{ème} étape du Tour du Val d'Aoste cycliste,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une déviation sera mise en place par la rue des Bellosses et la rue des Vignes, **le mercredi 26 août 2009 de 9H00 à 18H00**

...

➤ **2009. R.118 du 27 août 2009**

Réglementation de la circulation rue de la Paix

CONSIDERANT que des travaux de **mise à la cote de tampons** sont entrepris par la société **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Paix, **le mercredi 9 septembre 2009 de 7H00 à 19H00**

...

➤ **2009. R.119 du 27 août 2009**

Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève/rue de Vallard

CONSIDERANT que des travaux d'**aménagement d'un giratoire** sont entrepris par le groupement d'entreprises **S.A.T.P. / COLAS** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking Cisotto à compter du 14 septembre 2009. Les véhicules en infraction seront déplacés ou mis en fourrière.

ARTICLE 2 : La voie de bus rue de Genève – douane de Moëllesulaz sera neutralisée du **14 septembre au 31 décembre 2009 inclus.**

ARTICLE 3 : La circulation rue de Genève sera alternée dans la partie comprise entre le n° 118 et la douane de Moëllesulaz, **14 septembre au 31 décembre 2009 inclus**

...

➤ **2009. R.120 du 3 septembre 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire association « AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES »

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme. CALLOUD Monique, agissant pour le compte de l'association « AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES » et qui organise le 14 novembre 2009 de 14h00 à 18h00 lieu : Espace LOUIS SIMON situé rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée « Le cinéma en chansons »,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Monique CALLOUD domiciliée 12, rue du Dr Schweitzer VILLE LA GRAND 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire,

...

➤ **2009. R.121 du 4 septembre 2009**

Réglementation de la circulation rue des Jardins

CONSIDERANT que des travaux de **Confection de tranchée sous chaussée pour canalisation électrique basse tension** sont entrepris par la société **Electricité & T.P. DEGENEVE** située Le Seytroux – 74470 LULLIN et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Jardins par feux tricolores avec sens prioritaire, **du mercredi 9 septembre au vendredi 25 septembre 2009 inclus**. Toutes dispositions devront être prises par l'entreprise pour le libre passage en sécurité des piétons.

...

➤ **2009. R.122 du 10 septembre 2009**

Réglementation de la circulation rue des Vignes

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de l'étanchéité du Pont Autoroutier** sont entrepris par l'entreprise **BIANCO T.P.** située chemin des entreprises – 74960 CRAN GEVRIER et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Vignes dans la partie comprise entre le cours de la République et la rue du 18 Août, **du 11 septembre au 18 septembre 2009 inclus**. L'arrêté n° 2009R104 est donc prolongé d'une semaine.

...

➤ **2009. R.123 du 15 septembre 2009**

Réglementation du stationnement parking implanté devant l'agence immobilière du rond Point du Château, journée du Patrimoine 19 septembre 2009

CONSIDERANT la manifestation « Journée du Patrimoine » organisée le samedi 19 septembre 2009 sur le Domaine Public, et qu'il convient de réglementer le stationnement sur le parking implanté devant l'agence immobilière du rond point du Château,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking implanté devant l'agence immobilière du rond point du Château, **le 19 septembre 2009 de 7h à 19h**.

...

➤ **2009. U.124 du 15 septembre 2009**

Mise à l'enquête publique d'un projet de P.L.U. arrêté

VU le délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2008 ayant arrêté le projet de P.L.U.,

VU l'ordonnance en date du 03 septembre 2009 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE désignant Monsieur Claude FLORET, demeurant 2 rue des Savoyances à ANTHY SUR LEMAN, en qualité de commissaire-enquêteur et Mademoiselle Jessica MAGNIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U. arrêté de la commune de Gaillard pour une durée d'un mois du 12 octobre au 13 novembre 2009 inclus.

...

➤ **2009. R.125 du 17 septembre 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire association 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Jack AURAIX, agissant pour le compte de l'association 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse et qui organise le 21 novembre et le 22 novembre 2009 de 08H00 à 22h30 lieu : Gymnase H. BELLIVIER 22, rue de l'Industrie 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée CONCOURS QUALIFICATIF EN SALLE A 18 METRES,

Considérant que la demande constitue la troisième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AURAIX Jack, Président de l'association 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire,

...

➤ **2009. R.126 du 24 septembre 2009**

Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de **réparation d'une fuite de gaz** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue de Genève dans la partie comprise entre la rue Aristide Briand et la rue Marcel Dégerine, **du 29 septembre au 02 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.127 du 28 septembre 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire association « RETRO MOTO CLUB de GAILLARD 74 »

Monsieur Alain BURTIN agissant pour le compte de l'association RETRO MOTO CLUB de GAILLARD 74 en tant que Président de l'association et qui organise le 11 octobre 2009 de 10 heures à 18 heures à l'Espace Louis SIMON une manifestation publique dénommée Salon de l'Artisanat,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Alain BURTIN, Président de l'association RETRO MOTO CLUB de GAILLARD, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

DECISIONS du MAIRE

➤ 09.82 du 1^{er} juillet 2009

Ring Olympique, prêt de véhicule

VU la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association Ring Olympique afin de récupérer un ring de boxe à Grenoble au bénéfice du Centre de Loisirs,

Le Maire décide,

ARTICLE 1: D'accepter le prêt d'un véhicule le 3 juillet 2009 à l'association Ring Olympique,

...

➤ 09.83 du 8 juillet 2009

Fourniture, installation et maintenance de panneaux lumineux d'information, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que la fourniture, l'installation et la maintenance de panneaux lumineux d'information s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces prestations, par une insertion au BOAMP, par voie électronique en date du 14 mai 2009,

VU les six offres proposées par les entreprises, sur dix huit consultées à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations et le matériel proposé correspond parfaitement à la demande,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise CHARVET INDUSTRIES, domiciliée à RILLIEUX LA PAPE (69140) – 672, rue des Mercières, la fourniture, l'installation et la maintenance de panneaux lumineux d'information,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 44 470.00 € HT, soit 53 186.12 € TTC, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de quatre panneaux lumineux d'information et au montant annuel de 3 900.00 € HT, soit 4 664.40 € TTC, pour le contrat de maintenance annuel. Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2009,

...

➤ 09.84 du 10 juillet 2009

Signature d'un bail commercial (laverie automatique) avec la société SARL DVD MONDE

CONSIDERANT que le bail commercial conclu avec le précédent gérant de la laverie automatique située 10 rue de Vernaz à Gaillard a été résilié au 1^{er} juillet 2009 sur demande de ce dernier,

CONSIDERANT la demande présentée par la société SARL DVD MONDE le 16 juin 2009 afin d'assurer la continuité de ce service public d'intérêt général,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de la société SARL DVD MONDE, le local à usage principal de « laverie automatique » situé 10, rue de Vernaz à Gaillard.

ARTICLE 3 – DIT que le loyer dû par cette société sera d'un montant mensuel de 100 EUROS hors charges révisable selon les conditions du bail.

...

➤ 09.85 du 10 juillet 2009

Signature d'un contrat de mise à disposition de chevaux pour la surveillance équestre

CONSIDERANT l'opération de surveillance équestre à la charge de la Commune de Gaillard et la nécessité de mise à disposition de chevaux pour le bon déroulement de la patrouille,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – DE SIGNER un contrat de mise à disposition de chevaux avec « Elevage de la Charniaz » pour la location de 2 chevaux dans le cadre de la surveillance par la patrouille équestre de la Commune de Gaillard,

...

➤ **09.86 du 20 juillet 2009**

TARIF de la BILLETTERIE pour le spectacle « Celtic Legends » du mercredi 30 septembre 2009, Espace Louis Simon

VU le spectacle de « Celtic Legends » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mercredi 30 septembre 2009,
CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide

* de fixer le tarif de la billetterie pour le spectacle de « Celtic Legends » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mercredi 30 septembre 2009 comme suit :

- Nombre de places à 30 euros : 439
- Nombre de places à 20 euros : 162
- Nombre de places à 15 euros : 249

...

➤ **09.87 du 20 juillet 2009**

TARIF de la BILLETTERIE pour le concert « Chico & the Gypsies » du 24 novembre 2009, Espace Louis Simon

VU le concert de « Chico & the Gypsies » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 24 novembre 2009,
CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide

* de fixer le tarif de la billetterie pour le spectacle de « Chico & the Gypsies » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 24 novembre 2009 comme suit :

- Nombre de places à 30 euros : 439
- Nombre de places à 20 euros : 162
- Nombre de places à 15 euros : 249

...

➤ **09.88 du 16 juillet 2009**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Consorts CALIGARA

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/06/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte des consorts CALIGARA mentionnant le prix de vente de 53 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 1009 d'une superficie de 28.23 m²
 - CAVE : lot n° 911
- situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD pour un prix total de CINQUANTE TROIS MILLE EUROS (53 000 €)

...

➤ **09.89 du 16 juillet 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 22 rue des Rainettes, Consorts SCHIERZ

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24/06/2009 présentée par l'étude de Maître Nathalie ANDRIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts SCHIERZ mentionnant le prix de vente de 340 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

Une maison située 22 rue des Rainettes à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340 000 €)

...

➤ **09.90 du 16 juillet 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 11 bis cours de la République, Consorts MOLLIEUX

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30/06/2009 présentée par l'étude de Maître Isabelle MARTIN située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts MOLLIEUX mentionnant le prix de vente de 186 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 11 bis cours de la République à GAILLARD pour un prix total de CENT QUATRE-VINGT SIX MILLE EUROS (186 000 €)

...

➤ **09.91 du 17 juillet 2009**

REGIE de RECETTES et D'AVANCES du FOYER RESTAURANT des PERSONNES AGEES, réactualisation de la régie

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les modes d'encaissement de ladite régie,
VU l'avis du receveur municipal,

Le Maire décide

ARTICLE 1 : La décision 06.46 du 31 mars 2006 est modifiée comme suit :

Les modes d'encaissement sont les suivants :

- | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| - Espèces | - Chèques Emploi Service | - Paiements informatisés. |
| - Chèques bancaires | Universel (CESU) | |
| - Chèques postaux | - Cartes bancaires | |

...

➤ **09.92 du 17 juillet 2009**

REGIE de RECETTES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR JEUNES, actualisation

CONSIDERANT la nécessité de séparer la régie de recettes de la régie d'avances, d'une part, et de réactualiser la régie de recettes de Gaillard Loisirs secteur jeunes, d'autre part,
VU l'avis conforme du comptable public ...

Le Maire décide

ARTICLE 1 : La décision 08.158 du 17 novembre 2008 est modifiée comme suit :

- Un fond de caisse de 100 € (cent euros) est créé.

...

➤ **09.93 du 21 juillet 2009**

Mise à disposition de Mme SERRANO Leila d'un logement type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard

CONSIDERANT la vacance du logement 3B type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard et la demande de logement présentée par Madame SERRANO Leila, agent communal à compter du 1^{er} août 2009,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Madame SERRANO Leila à compter du 1^{er} août 2009, le logement communal 3 B situé 39, rue de Vernaz à Gaillard, de type studio.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Madame SERRANO sera d'un montant de 126,18 euros hors charges, révisable dans les conditions du contrat.

...

➤ **09.94 du 21 juillet 2009**

Signature d'un nouveau contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation avec Madame ISMAILI Jeanne

CONSIDERANT l'accès au grade de professeur des écoles de Madame ISMAILI Jeanne à compter du 1^{er} septembre 2009,

CONSIDERANT que ce reclassement permet juridiquement au locataire de conserver le logement mis à disposition moyennant le paiement d'un loyer et la mention du caractère précaire et révocable de l'attribution du logement dans les clauses du contrat de location,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de signer un nouveau contrat réglementant la jouissance du logement mis à disposition de Madame ISMAILI Jeanne, prenant en compte ces modifications,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Madame ISMAILI Jeanne à compter du 1^{er} septembre 2009, le logement communal 3 C situé 39, rue de Vernaz à Gaillard, dans les conditions ci-dessous mentionnées.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Madame ISMAILI sera d'un montant de 304,53 euros hors charges, révisable dans les conditions du contrat.

...

➤ **09.95 du 21 juillet 2009**

Aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève, travaux de voirie, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de Voirie dans l'opération d'aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 27 mai 2009, en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, scindés en une tranche ferme concernant la partie de travaux sur le secteur amont du giratoire et une tranche conditionnelle concernant la partie de travaux sur le secteur aval de ce giratoire,

VU les trois offres proposées par les entreprises, sur dix consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le groupement d'entreprises retenu possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier au groupement d'entreprises S.A.T.P./COLAS, dont l'entreprise S.A.T.P., domiciliée à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère, est mandataire, les travaux de Voirie dans l'opération d'aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève, scindés en une tranche ferme concernant la partie de travaux sur le secteur amont du giratoire et une tranche conditionnelle concernant la partie de travaux sur le secteur aval de ce giratoire,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 169 301.85 € HT, soit 202 485.01 € TTC pour la tranche ferme et à la somme de 23 974.30 € HT, soit 28 673.26 € TTC pour la tranche conditionnelle. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.96 du 27 juillet 2009**

Association « La Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association en date du 17 juillet 2009 concernant la reconduction de la mise à disposition d'une partie d'un local situé 2 bis rue de la Ville,

Le Maire décide

ARTICLE 1: De renouveler la mise à disposition d'un local situé 2 bis rue de la Ville à l'association La Coccinelle de Haute-Savoie.

...

➤ **09.97 du 28 juillet 2009**

Renforcement de chaussée rue de la Libération, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de renforcement de chaussée de la rue de la Libération s'avèrent nécessaires une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au MESSAGER, journal d'annonces légales, en date du 22.04.2009,

VU les deux offres proposées par les entreprises, sur six consultées à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise S.A.T.P., domiciliée à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère, les travaux de renforcement de chaussée de la rue du 18 Août,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 39 988.00 € HT, soit 47 825.65 € TTC. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.98 du 28 juillet 2009**

Création d'un parking P + R en couverture de l'autoroute A411, étude d'opportunité, choix du bureau d'études

CONSIDERANT que la municipalité a décidé de lancer une étude d'opportunité sur les possibilités de réaliser un parking P + R multimodal en couverture de l'autoroute A 411 et qu'il convient de choisir un bureau d'études susceptible de réaliser cette étude, **VU** la proposition faite par le Cabinet UGUET et la disponibilité de ce dernier pour présenter son étude pour le 23 septembre 2009,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier au Cabinet UGUET; domicilié à FILLINGES (74250) – 57, route des Martinets – ZAE de Findrol, la mission d'étude d'opportunité pour la création d'un parking P + R de l'A 411

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 12 900.00 € HT, soit 15 428.40 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.99 du 3 août 2009**

Association « Les Paniers du Corti », mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association en date du 17 juillet 2009 concernant la reconduction de la mise à disposition d'une partie d'un local situé 2 bis rue de la Ville,

Le Maire décide

ARTICLE 1 : De renouveler la mise à disposition d'un local situé 2 bis rue de la Ville à l'association Les Paniers du Corti,

ARTICLE 2 : De conclure une convention définissant les modalités de cette mise à disposition avec l'association Les Paniers du Corti,

...

➤ **09.100 du 4 août 2009**

Aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève, travaux d'éclairage public, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux d'Eclairage Public dans l'opération d'aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 27 mai 2009, en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux

VU les trois offres proposées par les entreprises, sur huit consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'entreprise SAVOIE EQUIPEMENTS, domiciliée à VILLE LA GRAND (74100) – 4, rue Chantemerle, les travaux d'Eclairage Public dans l'opération d'aménagement du giratoire rue de Vallard / rue de Genève,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 5 048.20 € HT, soit 6 037.65 € TTC. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.101 du 5 août 2009**

Association « Qi Gong », mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association en date du 17 juillet 2009 concernant la location de la salle de danse de l'Espace Louis Simon – 10 rue du Châtelet,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : D'accepter la location de la salle de danse de l'Espace Louis Simon ... à l'association Qi Gong,

...

➤ **09.102 du 10 août 2009**

NON PREEMPTION STUDIO, « Helvétia Park », 21 rue Lieutenant Yvan Genot, Monsieur YAZIGI Ghassan

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11/07/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur YAZIGI Ghassan mentionnant le prix de vente de 46 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 272 d'une superficie de 35.27 m² ➤ CAVE : lot n° 127

situés « Helvétia Park » 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE SIX MILLE EUROS (46 000 €)

...

➤ **09.103 du 25 août 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 1 rue des Rainettes, Consorts MALAGUTI

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30/07/2009 présentée par l'étude de Maître Evelyne BRON-FULGRAFF située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des conjoints MALAGUTI mentionnant le prix de vente de 490 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

Une maison située 1 rue des Rainettes à GAILLARD pour un prix total de QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS (490 000 €) ...

➤ **09.104 du 25 août 2009**

NON PREEMPTION MAISON, rue du Crest de Vaulx, Consorts WAWERSIK

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30/07/2009 présentée par l'étude de Maître Emmanuelle BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts WAWERSIK mentionnant le prix de vente de 1 500 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

Une propriété et des terrains situés rue du Crest de Vaulx à GAILLARD pour un prix total de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1 500 000 €),

...

➤ **09.105 du 25 août 2009**

NON PREEMPTION MAISON, rue du Crest de Vaulx, Consorts WAWERSIK

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 01/08/2009 présentée par l'étude de Maître Evelyne BRON-FULGRAFF située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de la SCI AGNAM mentionnant le prix de vente de 470 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

Une maison située 17 rue des Mésanges à GAILLARD pour un prix total de QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (470 000 €),

...

➤ **09.106 du 3 septembre 2009**

Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Madame BARBE Manon

CONSIDERANT la vacance du logement 3A type F2 situé 39, rue de Vernaz à Gaillard et la nécessité de loger Madame BARBE Manon, agent communal à compter du 9 septembre 2009,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Madame BARBE Manon à compter du 7 septembre 2009, le logement communal 3 A situé 39, rue de Vernaz à Gaillard, de type F2,

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Madame BARBE sera d'un montant de 187,71 euros hors charges, révisable dans les conditions du contrat,

...

➤ **09.107 du 7 septembre 2009**

Conception, réalisation et impression du bulletin municipal – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°09-14)

CONSIDERANT qu'après consultation avec publicité dans des journaux d'annonces légales et procédure adaptée, la société IMPRIMERIE VILLIÈRE située Z.A. du Juge Guérin, route d'Annemasse, 74160 BEAUMONT, a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre faite par la société IMPRIMERIE VILLIÈRE pour la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal.

...

➤ **09.108 du 11 septembre 2009**

Changement des fenêtres et volets des logements du Groupe Scolaire les Voirons, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que le changement des fenêtres et des volets des logements du Groupe Scolaire des Voirons s'avère nécessaire et urgent, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les trois offres proposées par les entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise ROUX, domiciliée à CLUSES Cédex (74300) – Z.I. La Glière – Boîte Postale 27 – MAGLAND, le changement des fenêtres et des volets des logements du Groupe Scolaire des Voirons

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 48 298.00 E HT, soit 57 764.41 € TTC (option de 3 400.00 € HT, soit 4 066.40 € TTC comprise). Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2009.

...

➤ **09.109 du 11 septembre 2009**

Rénovation partielle de la chaufferie de l'Ecole de Musique, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de rénovation partielle de la chaufferie de l'Ecole de Musique s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au MESSAGER, journal d'annonces légales, en date du 03.08.2009 ainsi que par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les trois offres proposées par les entreprises, sur les six consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise SARL THABUIS, domiciliée à LA ROCHE SUR FORON Cedex (74803) – Z.I. des Dragiez – 219, rue des Vergers – Boîte Postale 67, les travaux de rénovation partielle de la chaufferie de l'Ecole de Musique,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 58 615.40 € HT, soit 70 104.02 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.110 du 15 septembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 19 rue de Sousville, Madame PRUNIER Valérie

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 05/09/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame PRUNIER Valérie mentionnant le prix de vente de 419 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 19 rue de Sousville à GAILLARD

pour un prix total de QUATRE CENT DIX NEUF MILLE EUROS (419 000 €)

...

➤ **09.111 du 22 septembre 2009**

TARIF de la billetterie pour la Conférence avec Florence AUBENAS, « la liberté de conscience » suivie d'un concert « L'âge de mes raisons » avec CECILEM, le 3 novembre 2009

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

de fixer le tarif de la billetterie pour la Conférence avec Florence AUBENAS sur le thème « la liberté de conscience » qui est sera suivie d'un Concert « L'âge de mes raisons » avec CECILEM le mardi 3 novembre 2009 comme suit :

- Tarif unique : **10 €**

...

➤ **09.112 du 23 septembre 2009**

Tarifs mini stage Jeunes : Trampoline, du 02 au 04 novembre 2009

VU la délibération n°2007.1029 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant les quotients familiaux.

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

De fixer le tarif du mini stage trampoline du 02 au 04 novembre 2009 à 17,50 € par jeune.

...

➤ **09.113 du 23 septembre 2009**

Tarifs séjour Jeunes : Raid VTC, du 28 au 29 Octobre 2009

VU la délibération n°2007.1029 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant les quotients familiaux.

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour Raid VTC du 28 au 29 Octobre 2009 à 14,92 € par jeune.

...

➤ **09.114 du 25 septembre 2009**

CANTINE SCOLAIRE, TARIFS 2009 Modification n° 1

CONSIDERANT qu'il convient d'uniformiser les tarifs applicables aux employés communaux, quelque soit leur statut,

Le Maire décide,

FIXE le tarif unique de 3,00 € pour les employés communaux, quelque soit leur statut,

...

➤ **09.115 du 25 septembre 2009**

Association « Espace Bleu Shu Xin », mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association Espace Bleu Shu Xin en date du 11 août 2009 concernant la location de la petite salle des arts martiaux de l'Espace Louis Simon – 10 rue du Châtelet,

Le Maire décide,

ARTICLE 1: D'accepter la location de la petite salle des arts martiaux de l'Espace Louis Simon sise 10 rue du Châtelet à l'association Espace Bleu Shu Xin,

...